



## **ICI LA MÉTROPOLE AMÉLIORE LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTANG DE HAUTE-JARRIE**

### **HAUTE-JARRIE**

#### **■ APLANISSEMENT DE 2 REMBLAIS**

**■ Début des travaux : 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**■ Durée des travaux : 3 mois (hors intempéries)**

#### **+ d'informations :**

Grenoble-Alpes Métropole

*Service Grand cycle  
de l'eau*

*Réserve naturelle  
régionale de l'étang  
de Haute-Jarrie*

**Tél. 04 76 98 38 57**

**Maître d'œuvre :**

**SAFEGE**

**Entreprise :**

**CARRON SAS**

**La Métropole gère deux Réserves Naturelles Régionales (RNR) sur son territoire : les Isles du Drac et l'étang de Haute-Jarrie.**

Ces réserves de biodiversité très protégées constituent des espaces privilégiés pour découvrir la nature et la préserver.

L'étang de Haute-Jarrie héberge une diversité remarquable d'habitats naturels humides pour un site de petite taille (10 ha). Le principal défi est de préserver l'attractivité de la réserve pour la flore et la faune sauvage en gérant les niveaux d'eau et en évitant le comblement de l'étang.

## À compter du 1<sup>er</sup> octobre, aplanissement des remblais artificiels au sein de l'étang de Haute-Jarrie.

Ces remblais ont été créés artificiellement et participent au comblement de l'étang ainsi qu'à la mauvaise circulation de l'eau.

Leur enlèvement a été validé par le Comité consultatif de la Réserve, la Commune de Jarrie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les services de l'État.

**Le calendrier des travaux est structuré par les enjeux naturalistes :** le chantier doit se dérouler après les périodes de reproduction estivale et avant l'hivernage.

Dès le mois de février, les migrations reproductrices des batraciens reprennent et interdisent le dérangement.

**«C'est pour cela que la période de réalisation des travaux est courte : octobre à décembre».**

Le chantier induit **des passages de camion entre l'étang, la base vie localisée sur une des aires de stationnement de la réserve et les zones de dépôts des remblais à l'extérieur de la Commune.**

La circulation de camions sera donc plus dense sur le chemin Ville Neuve, le chemin Ferré, la route du Plâtre et le chemin de Châteauneuf durant le chantier (voir plan ci-dessous).

Elle sera maintenue pour les piétons, les modes de déplacement doux et les véhicules mais pourra être ralentie.

